

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 10 avril 2025

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District - Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutive, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de « Feuille manquante »

U14 D2 :

53176740 : CHARENTON CAP 4 / BRY FC 1 du 15/03/25

U14 D3 :

53176790 : VILLENEUVE AFC 2 / VAL DE FONTENAY AS du 29/03/25

2^{ème} Appel de « Feuille manquante »

U14 D2 :

53176740 : CHARENTON CAP 4 / BRY FC 1 du 15/03/25

Match perdu par pénalité au club recevant sans réponse aux deux appels de « Feuille Manquante » :

U18 D3 :

29676689 : CHOISY AS 2 / VILLIERS ES 2 du 16/03/2025

U14 D4 :

53139471 : CHOISY AS 4 / CHELLY LARUE ELAN 2 du 08/03/25

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général :

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 23/03/2025) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D4 Eléphant Cot D'Ivoire 41	09/03/2025		
FUTSAL D2 Villeneuve Ablon Us 2 Boissy F.C. 1 B2m Futsal 3	24/01/2025 22/02/2025 14/03/2025		
U18 D1 Choisy Le Roi As 21	16/03/2025		
U18 D3 St Mandé Fc 21	16/02/2025		
U16 COUPE AMITIE St Maur Vga 23	16/02/2025		
U16 D1 Vitry E.S. 21	02/02/2025		
U16 D2 Fontenay Ss/Bois Us 22 Villeneuve Afc 21	09/02/2025 16/03/2025	16/02/2025	
U16 D3 Champigny F.C. 94 22	16/03/2025		
U16 D4 Bry F.C. 21 Villeneuve Ablon Us 22	02/02/2025 09/02/2025		
U15 D1 Us Ivry Football 1	15/02/2025		
Coupe Féminines U15 Ecole Plésséenne De 2 Us Ivry Football 2	01/02/2025 01/02/2025		
U15F Hay Les Roses Ca 1 Sucy F.C. 1 Vga Saint Maur 2 Maisons Alfort Fc 2 Us Ivry Football 2	08/02/2025 08/03/2025 08/03/2025 15/03/2025 15/03/2025		
U14 D3 Villejuif U.S. 24	08/02/2025		
U14 D4 Nogent S/Marne F.C. 22 Chevilly Larue Elan 22 Co Vincennes 23	08/02/2025 08/02/2025 16/03/2025		
COUPE U14 AMITIE Charenton Cap 22	01/02/2025		
U14 BRASSAGE Avenir Sportif Orly 22 Villeneuve Afc 23	11/01/2025 18/01/2025		
U13F Fontenay Ss/Bois Us 1 Us Ivry Football 1 Joinville R.C. 1 Kremlin Bicêtre Csa 1 Ecole plésséenne De 1	12/01/2025 19/01/2025 26/01/2025 23/03/2025 23/03/2025	16/03/2025 23/03/2025	23/03/2025
U11F Us Ivry Football 1 Bonneuil S/Marne Csm 1 Us Ivry Football 2	09/03/2025 19/01/2025 09/02/2025	16/03/2025	